

Conseil de quartier Louis Blanc/Aqueduc

Compte rendu de l'assemblée générale

du 13 mars 2012

Cette réunion du Conseil de quartier qui s'est tenue à l'école La Fayette a réuni une cinquantaine de participants. Voici les principaux sujets qui étaient à l'ordre du jour.

1. Point sur les constructions de logements dans le quartier

Présentation faite par Paul Simondon, conseiller d'arrondissement chargé de l'habitat et du logement. Il rappelle la préoccupation de la mairie du 10^{ème} de renforcer le parc de logements sociaux qui progresse (7% en 2001 et 13 % en 2014), mais n'atteint pas encore les 20% prévus par la loi SRU. Plusieurs projets sont en cours ou viennent d'être livrés dans notre quartier :

-211 rue La Fayette (ex IRD) : 72 logements sociaux RIVP en fin de livraison. Les attributions de logements ont été faites par la mairie de Paris et celle du 10^{ème} (1/3 environ), la Préfecture, la Région IDF et des organismes collecteurs du 1% logement. Il s'agit de logements de qualité qui respectent les normes du Plan Climat. Le mode d'attribution devrait garantir une relative mixité sociale. Dans ce même bâtiment est également accueillie la Maison des Entreprises et de l'Emploi dont les activités avaient été présentées lors de la dernière AG de notre conseil de quartier.

-43 rue Château Landon/1 bd de la Chapelle: réhabilitation de 170 logements sociaux d'une résidence appartenant à la Sablière (filiale de la SNCF). La ville ayant participé au financement de cette opération disposera d'un droit d'attribution sur 50 % des logements.

-7 A bd de la Chapelle : ouverture prochaine d'une résidence sociale comprenant 150 logements temporaires d'insertion.

-267, rue du fg St Martin : construction en cours par la SIEMP de 16 logements sociaux et de 3 commerces en RDC. Livraison début 2013.

Question sur le devenir de la caserne Château Landon, vide depuis 10 ans : les travaux de réhabilitation prévus initialement par la Préfecture ont été abandonnés. Les pompiers vont rester au bord du canal et la ville de Paris, propriétaire du bâtiment, devrait pouvoir disposer des locaux prochainement. Une concertation sera lancée pour définir l'utilisation des locaux. Des suggestions sont faites : résidence pour personnes âgées, création de locaux scolaires face à l'augmentation des effectifs...

2. Pour un meilleur partage de l'espace public

Depuis des années, les habitants du quartier font part d'un grand nombre d'infractions et d'incivilités liées à des occupations indues de l'espace public. Le nouveau commissaire, M. Gilbert Grinstein, a accepté de participer à notre conseil de quartier pour répondre aux questions des habitants :

-Stationnement intempestif dans le quartier La Chapelle : Cette situation est liée au fait qu'il s'est constitué au fil des années un pôle regroupant une concentration de commerces drainant une clientèle venant de la banlieue, dans un secteur ne disposant d'aucune structure de stationnement capable d'absorber un tel flux de véhicules.

Ceci a pour conséquence des stationnements illicites en double file, sur les passages cloutés, devant les porches et sur la piste cyclable de la rue Louis Blanc, en particulier en fin d'après-midi et le week-end. Des opérations de verbalisation sont menées. Elles permettent une amélioration de la situation le temps du passage des policiers, mais la situation redevient exactement comme auparavant dès leur départ.

Le commissaire se propose d'organiser des opérations de verbalisation en particulier les week-ends après-midi avec demandes d'enlèvement, comme l'avait fait son prédécesseur.

-Stationnement de camionnettes qui servent de stockage à certains magasins : on en compte plus d'une dizaine dans le quartier La Chapelle. Elles occupent jour et nuit, certaines depuis plusieurs mois, un emplacement de stationnement payant, mais sans s'acquitter de la redevance de stationnement, mais ne semblent pas être verbalisées.

Constatant la persistance de cette situation depuis des années, la commission « commerce » a décidé d'adresser au commissaire des signalements précis de ces infractions. Suite à ces démarches, quelques véhicules ont été enlevés et ne sont plus présents dans le quartier. Mais, malgré nos signalements répétés, il en subsiste encore plusieurs (en particulier des camionnettes immatriculées en Angleterre) qui continuent à occuper indument et à leur profit l'espace public, réduisant les places de stationnement disponibles pour les résidents.

-la présence de scooters sur les trottoirs : il s'agit principalement de l'utilisation des trottoirs par les commerces de scooters (en particulier rue La Fayette), sans autorisation de la ville et sans s'acquitter de redevances comme le font les autres commerces. Une occupation qui constitue une gêne pour la circulation des piétons (en particulier des personnes handicapées et des poussettes). Suite à nos différentes interventions, le commissaire déclare poursuivre la politique de compromis adoptée par son prédécesseur autorisant cette occupation, mais en lui fixant certaines limites. Cette position a été vivement contestée, car elle bafoue la réglementation adoptée par la ville en accordant aux commerces de scooters une exonération injustifiée. Elle est également en contradiction avec la position adoptée par le maire, lors du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2010, demandant de sanctionner ces commerces qui ne disposent d'aucune autorisation d'étalage. Le commissaire rappelle que les services municipaux de la DPP (Direction de la Prévention et de la Protection) sont habilités pour verbaliser. Un participant, irrité de ne pas voir la situation évoluer, indique qu'il a saisi la médiatrice de la ville de Paris et attend sa prise de position.

- Consommation d'alcool le soir sur l'espace public : Le quartier Gare du Nord/La Chapelle est frappé d'un arrêté d'interdiction de vente d'alcool après 21 h. Bien que des verbalisations soient effectuées, on constate encore la présence de petits groupes qui consomment de l'alcool le soir, en particulier dans la rue Louis Blanc (devant l'école élémentaire) et rue Philippe de Girard (sur le pont et devant la crèche). Le commissaire précise qu'il est bien au courant de ce problème, mais que pour sanctionner

un commerçant qui vend de l'alcool après l'horaire autorisé, il faut disposer d'une preuve ou d'un témoignage précis. Il confirme cependant que de nombreux PV sont dressés à l'encontre des commerces en infraction (mais le montant de l'amende est peu dissuasif), de même qu'à l'encontre des consommateurs d'alcool sur la voie publique (dans la mesure où ils sont solvables).

.Nouveau dispositif de suivi des doléances au commissariat du 10^{ème} : Le commissaire Grinstein indique qu'il tient une réunion tous les mardis en présence des différents responsables des services du commissariat pour faire un point sur chacune des doléances reçues dans l'arrondissement. L'objectif est d'assurer un suivi systématique des problèmes et d'« optimiser » l'emploi des effectifs. La commission « commerce » précise que, face à la non prise en compte de problèmes évoqués à maintes reprises, elle a décidé de faire des signalements précis, bien que cela ne soit pas sa vocation première. Grâce à cette démarche, certains problèmes ont été solutionnés. Le commissaire rappelle que les signalements sont utiles, car la police n'a plus les moyens en effectifs pour faire un travail de proximité.

3. Aménagements de voirie

Quelques informations apportées par Elise Fajgeles, adjointe chargée des transports et de l'aménagement de l'espace public :

-Carrefour Château Landon/ rue du fg St Martin : un aménagement, simplifié par rapport au projet initial, a été réalisé visant à sécuriser les traversées des piétons. Une question : qu'est-il prévu sur la grande oreille créée devant le bistrot? Mme Fajgeles indique que l'aménagement de ce carrefour n'est pas définitif et qu'il sera réexaminé après étude des éventuelles modifications des flux de circulation liées au réaménagement de la place de la République.

-Carrefour Quai de Valmy/rue La Fayette : un réaménagement est à l'étude. Il viserait à agrandir les espaces pour les piétons et faciliter les traversées. Date de réalisation à préciser.

-Colonne Morris : il est rappelé la demande de réinstallation d'une colonne Morris à l'angle du bd de la Villette et de la rue de l'Aqueduc. Projet pas retenu à cet emplacement, mais prévu sur la place Madeleine Braun (devant la gare de l'Est).

-Fontaine Wallace : il en existait une implantée sous le métro aérien. Proposition d'en installer une sur l'oreille à l'angle de la rue Perdonnet et du bd de la Chapelle. Projet à l'étude, mais pas financé.

4. Compte rendu de la rencontre avec le directeur de la gare du Nord

La commission « commerce » a rencontré le 13 février dernier le directeur de la gare du Nord qui a fait part de ses projets :

- *La priorité : le réaménagement du quai face aux « grandes lignes »* : l'objectif est de mieux organiser les espaces devant les voies actuellement encombrés pour faciliter la circulation des usagers et créer une zone dédiée aux commerces. Délai de réalisation : 2013.

- *Une crèche dans les locaux de l'ancien bureau de poste* : ces locaux seront loués à une société privée qui y installera une crèche ouverte aux personnels de la SNCF et aux familles du quartier. Cet

équipement prévu en 2013 (permis de construire délivré le 29 mai 2012) devrait apporter vie et humanisation à des bâtiments vides depuis plusieurs mois.

-Réaménagement de la dalle routière : Cette dalle routière qui appartient à la SNCF est concédée à la RATP (sauf le parking pour voitures et les entrées EOLE et l'escalator donnant accès aux lignes B et D) va faire l'objet d'un réaménagement visant à améliorer l'intermodalité de la gare (circulation bus, taxis, dépose minute, vélos...). Les premières réunions de concertation ont eu lieu, en présence de la SNCF, la RATP, la mairie du 10^{ème}, la Direction de la Voirie et des Déplacements. Nous avons demandé que les conseils de quartier soient associés.

-Embellissement de la sortie Eole du fg St Denis : nous avons demandé un nettoyage plus fréquent des vitrines donnant sur la rue du fg St Denis et la plateforme des bus, ainsi que des vitres des ascenseurs, un renforcement de l'éclairage de la cage d'escalier qui descend à EOLE , une remise en état de bon fonctionnement des portes basculantes, un enlèvement systématique des graffitis et tags sur les bâtiments SNCF. Nous avons proposé la pose de vitrophanies pour décorer les grandes baies vitrées donnant sur la rue et empêcher les affichages sauvages.

-Les épanchements d'urine : Ce problème a été maintes fois évoqué par les habitants du quartier lors de nos assemblées générales. Il a même fait l'objet d'un vœu lors du Conseil d'arrondissement du 28 juin 2004 (!!!) demandant l'installation de toilettes publiques gratuites au niveau de la dalle des bus ou sur la voirie, en complément de celles existantes. Le directeur de la gare du Nord est bien conscient du problème. Il précise qu'il y a déjà 4 relais toilettes dans la gare (payants et parfois insuffisamment signalés) dont la capacité permet de faire face très largement à la demande.

Par contre, les épanchements d'urine, en particulier au niveau de la dalle des bus, résultent d'incivilités émanant de personnes qui consomment de l'alcool sur la voie publique (malgré l'interdiction du préfet de police sur ce territoire) et notamment en soirée. Le directeur propose un renforcement des actions de prévention et de contrôle de la police.

5. Point sur les initiatives de la commission « vivre ensemble »

-Circul'livres : cette initiative lancée depuis plus de 5 ans se poursuit le dernier dimanche de chaque mois (de 11 à 12 h 30). L'équipe qui a été renforcée fait part de sa demande de renouveler certains matériels (table, charriots...). Accord de l'AG pour procéder à ces achats.

-Verdir le quartier : l'une des 2 jardinières installées à l'angle des rues Aqueduc et Chaudron a été volée. La restante a été regroupée avec celles situées à l'angle des rues fg St Martin et Chaudron. Etude en cours pour tenter une nouvelle installation avec des jardinières plus grandes et fixées dans le sol (besoin d'un accord de la voirie). Coût estimé à 1 200 €.

-Mur de verdure (rue Château Landon, en face du lycée Colbert) : étude en cours. L'installation et l'entretien pourraient être pris en charge par les services de la ville.

